CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97743** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2012

Raison sociale : EURL STB SCHMITT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 7 500

11 RUE DE SAINT AMARIN PROLONGEE
68100 MULHOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2012 B 470

Siret : 751 433 301 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 408390 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/255488

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/255488

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 89 44 24 82 **Fax :**

Portable : 0771756384

Responsabilité légale :
SCHMITT FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : contact@stb-schmitt.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 566 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	02/02/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		24/06/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur	5	02/02/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 15:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E97743** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE **24/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/05/2012
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2012 B 470

Siret : **751 433 301 00023**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 408390 02 02
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/255488
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/255488
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **EURL STB SCHMITT**

11 RUE DE SAINT AMARIN PROLONGEE
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 44 24 82 **Fax :**
Portable : 0771756384

Site Internet :
E-mail : contact@stb-schmitt.fr

Responsabilité légale :
SCHMITT FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/02/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	29/03/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/03/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 15:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.